

La nouvelle version des Thésaurus Harmonisés livrée aux éditeurs Exemple du Thésaurus des expositions professionnelles



Comme nous vous le signalions dans le numéro de décembre, la version actualisée, dite version 1, des Thésaurus ayant bénéficié de la veille réglementaire et scientifique a été livrée aux éditeurs de logiciel à la date prévue, en décembre 2012.

Vos éditeurs sont donc à même de vous les livrer dans les versions actualisées de vos logiciels. En effet, les Thésaurus Harmonisés ne sont pas des nomenclatures figées ; à côté de la veille prévue à l'Anses pour les Thésaurus des expositions professionnelles, la plupart d'entre eux bénéficient d'un processus de veille et de mise à jour par les groupes Thésaurus du Cisme et le pôle médico-technique, dont vous allez bénéficier.

Qui a effectué cette veille ?

Les groupes Thésaurus du Cisme, composés de professionnels de terrain exerçant en SSTI, représentatifs des différents logiciels utilisés dans les Services, des différentes professions et des différentes régions, ont effectué une mise en cohérence des Thésaurus Harmonisés à la lumière des nouveaux textes réglementaires et à partir des remarques émanant des Services qui les utilisent.

Comment se présentent les Thésaurus ?

Les Thésaurus Harmonisés sous forme de tableur Excel en version 1 conservent le même ordonnancement des colonnes que dans la version précédente et les modifications de cellules sont notifiées dans une colonne spécifique "nature de la modification". Cette solution satisfait pleinement les représentants des équipes techniques des éditeurs, qui l'ont étudiée.

Partant de ces éléments, de nouveaux libellés ont été ajoutés et d'autres ont été modifiés.

Quelles sont les nouvelles informations contenues dans ces Thésaurus ?

Le mois dernier, nous vous expliquions les modifications survenues dans le Thésaurus "action en milieu de travail", au vu de la lecture de la loi du 20 juillet 2011, ainsi que du décret n° 2012-135 du 30 janvier 2012 relatif à l'organisation de la médecine du travail.

Dans l'ensemble des Thésaurus Harmonisés, il a été également tenu compte, lors de la mise à jour, des évolutions concernant la surveillance médicale renforcée, en prenant en compte l'article 2 du décret n° 2012-135 du 30 janvier 2012 relatif à l'organisation de la médecine du travail et l'arrêté du 2 mai

2012 abrogeant diverses dispositions relatives à la surveillance médicale renforcée des travailleurs.

Les facteurs de pénibilité, définis à l'article 60 de la loi n° 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites, ont été qualifiés comme tels notamment pour les Thésaurus AMT, Prévention et celui des expositions professionnelles.

Ces Thésaurus, et en particulier ceux de l'AMT et des expositions professionnelles, ont bénéficié depuis la version précédente de la mise en cohérence des libellés avec les nouveaux textes réglementaires et de l'ajout, pour chaque libellé, de qualificatifs suivants :

- n° CAS,
- classement CMR (cancérogène, mutagène, reprotoxique),
- ACD (agents chimiques dangereux),
- surveillance médicale renforcée,
- facteur de pénibilité,
- VLEP (valeur limite d'exposition professionnelle),
- agents biologiques pathogènes 3 et 4.

Prenons l'exemple d'une exposition professionnelle au tetrachloroéthylène utilisé dans les pressings sous l'appellation fréquente de perchlorethylène et observons dans la bulle l'ensemble des informations optionnelles que votre éditeur peut vous livrer et qui peuvent apparaître au passage de la souris, dès que vous saisissez une partie du mot perchloreth...

tetrachloroéthylène

Synonyme : perchlorethylene

Facteur de pénibilité

Agent chimique dangereux

Non SMR

Classement CMR : C2

Cité dans le tableau de MP : RA21 ; RG03 ; RG12

Vlep : 138 mg/m³

Cas n° 127-18-4

INFORMATIONS DISPONIBLES GRÂCE AU THESAURUS HARMONISÉ DES EXPOSITIONS PROFESSIONNELLES

Prenons l'autre exemple de l'exposition à la bactérie responsable de la tuberculose chez l'homme, à laquelle les personnels soignants peuvent être exposés.

Synonyme : agent de la tuberculose

Facteur de pénibilité

SMR

Agent biologique pathogène catégorie 3

Cité dans le tableau de MP : RG40

mycobacterium tuberculosis

INFORMATIONS DISPONIBLES GRÂCE AU THESAURUS HARMONISÉ DES EXPOSITIONS PROFESSIONNELLES

DMST, mais aussi portail de pénibilité

Ainsi les Thésaurus des expositions professionnelles, ainsi que celui de la prévention peuvent être utilisés dans les Dossiers Médicaux en Santé au Travail, mais aussi dans les portails dits "portails de pénibilité" à destination des adhérents, car ils contiennent, entre autres, pour chaque libellé, les qualificatifs précieux - SMR et facteur de pénibilité - qui aident l'entreprise et le salarié à connaître leurs droits et obligations.

Des Thésaurus pour tracer et produire des données

Les Thésaurus sont donc bien une réalité pour tous et les utilisateurs peuvent désormais en disposer, mais ce n'est qu'une première étape.

La réussite de cette ambitieuse entreprise d'harmonisation des langages ne pourra être complète qu'avec leur utilisation et la production de données qui faciliteront l'analyse des besoins en Santé au travail et la traçabilité des expositions professionnelles, entre acteurs

du réseau des acteurs de la prévention.

L'essentiel reste devant nous et l'enjeu est de taille.

Il semble maintenant opportun d'assurer la mise à disposition des moyens nécessaires au fonctionnement et à l'appropriation des Thésaurus (formation, accompagnement,...). ■



Parution

Le tabac et l'entreprise - Réponses concrètes

Dans la même approche que les brochures "Le cannabis et l'entreprise" et "L'alcool et l'entreprise", la Docis édite une nouvelle publication rédigée par l'ISTNF et l'association ECLAT-GRAA Nord Pas-de-Calais : "Le tabac et l'entreprise : Réponses concrètes".

Là encore, il s'agira, à partir des questions qui leur ont été formulées, d'apporter une aide à la décision, un soutien à l'application de la réglementation, des réponses à des situations professionnelles parfois complexes.



Editions **DOCIS**
www.editions-docis.com